

**Mémoire écrit présenté dans le cadre des
consultations prébudgétaires de 2021
en prévision du prochain budget fédéral**

par
la Société canadienne de psychologie (SCP)

5 août 2020



RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Le gouvernement fédéral devrait augmenter sa contribution aux provinces et aux territoires d'au moins 277,5 millions de dollars par année afin d'offrir aux Canadiens un accès rapide aux services de santé mentale. Le gouvernement fédéral devrait, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, la SCP et d'autres intervenants, financer et mettre en œuvre des services de santé mentale durables et fondés sur des données probantes afin de répondre à la demande accrue de soins de santé mentale engendrée par la pandémie de COVID-19.

Recommandation 2

Le gouvernement fédéral devrait, en collaboration avec les provinces et les territoires, la SCP et d'autres intervenants, mettre en œuvre et financer une initiative nationale visant à accroître l'accès aux psychothérapies au Canada.

Recommandation 3

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) devrait disposer de ressources suffisantes pour produire des données à jour des dépenses publiques et privées destinées à la santé mentale.

Recommandation 4

Le gouvernement fédéral devrait mettre en œuvre un régime national universel d'assurance-médicaments tout en maintenant l'accès aux traitements psychologiques et aux soins de santé mentale couverts par l'entremise des régimes d'assurance-maladie complémentaire fournis par l'employeur.

Recommandation 5

Conformément au rapport sur l'Examen du soutien fédéral aux sciences, le gouvernement fédéral devrait augmenter le financement de chacun des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG) et du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) d'au moins 10 % par année, jusqu'à ce qu'il soit comparable à celui des autres pays du G7.

Recommandation 6

Le gouvernement fédéral devrait investir 140 millions de dollars supplémentaires dans les chaires de niveau 1 dans les deux années à venir (2021-2022 et 2022-2023) et augmenter le financement des bourses d'études supérieures et des bourses postdoctorales de 140 millions de dollars en 2021, accompagné d'un montant supplémentaire de 40 millions de dollars par année versés les trois années suivantes.

RECOMMANDATION 1

Le gouvernement fédéral devrait augmenter sa contribution aux provinces et aux territoires d'au moins 277,5 millions de dollars par année afin d'offrir aux Canadiens un accès rapide aux services de santé mentale. Le gouvernement fédéral devrait, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, la SCP et d'autres intervenants, financer et mettre en œuvre des services de santé mentale durables et fondés sur des données probantes afin de répondre à la demande accrue de soins de santé mentale engendrée par la pandémie de COVID-19.

La SCP croit fermement que les gouvernements des provinces et des territoires devraient investir au moins 9 % de leurs dépenses de santé publique dans les programmes et les services de santé mentale. Le National Health Service du Royaume-Uni investit 13 % de ses dépenses de santé dans un ensemble de services similaires, comparativement au Canada, qui en investit environ 7 %.

En nous fondant sur les données de 2015 relatives aux dépenses de santé publique, colligées par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), et en tenant compte de la position des premiers ministres du Canada, selon laquelle le gouvernement fédéral devrait fournir au moins 25 % du total des dépenses de santé des provinces et territoires, nous calculons que la contribution fédérale pour la santé mentale (9 % de 25 %) devrait être de 777,5 millions de dollars par année.

Étant donné que les accords bilatéraux de 2017 avec les provinces et les territoires fournissent aux provinces et aux territoires 500 millions de dollars par année pour les services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie, il reste encore à investir 277,5 millions de dollars supplémentaires. Des chiffres récents sur les dépenses de santé publique publiés par l'ICIS indiquent une augmentation à hauteur de 425 millions de dollars (c.-à-d. 277,5 millions de dollars plus 147,5 millions de dollars supplémentaires).

L'introduction d'une ***loi sur la parité en santé mentale*** pourrait jouer un rôle déterminant en intégrant les soins de santé mentale fondés sur des données probantes à notre système de santé financé par l'État.

Les Nations Unies ont reconnu que la pandémie de COVID-19 a étalé au grand jour des décennies de négligence et de sous-investissement en matière de santé mentale. Depuis longtemps, le système de santé du Canada n'arrive pas à fournir les soins de santé mentale dont ont besoin les Canadiens. Il ne dispose pas des ressources nécessaires pour répondre aux besoins en santé mentale exacerbés par la COVID-19. Les longs mois confinés à la maison, la distanciation physique imposée par la santé publique et la privation de ses proches et de ses activités habituelles ont fait des ravages. L'isolement prolongé et la distanciation physique peuvent aggraver la dépression, l'anxiété, les crises suicidaires, les crises familiales et la violence.

Des sondages d'opinion récents (p. ex., Statistique Canada, Angus Reid Institute) révèlent qu'un nombre croissant de Canadiens constatent une détérioration de leur santé mentale.

Bien que la ressource en ligne ***Espace mieux-être Canada*** et ***l'Accord sur la relance sécuritaire*** soient des initiatives utiles, elles n'apportent pas les soins spécialisés ou individuels dont ont besoin les Canadiens qui ont déjà des problèmes de santé mentale et ceux qui en développeront sous l'effet des facteurs de stress psychosociaux et économiques liés à la COVID-19.

Dorénavant, les Canadiens auront besoin de plus et non de moins de soins de santé mentale. Les gouvernements du Canada doivent travailler avec des partenaires communautaires comme la SCP pour élaborer et financer des services de santé mentale fondés sur des données probantes qui répondent à la demande accrue de soins de santé mentale découlant de la COVID-19.

RECOMMANDATION 2

Le gouvernement fédéral devrait, en collaboration avec les provinces et les territoires, la SCP et d'autres intervenants, mettre en œuvre et financer une initiative nationale visant à accroître l'accès aux psychothérapies au Canada.

Prenant appui sur la recommandation 1, cette recommandation décrit comment les gouvernements pourraient travailler ensemble pour offrir des soins de santé mentale fondés sur des données probantes à la population du Canada. Le gouvernement fédéral pourrait, par exemple, élargir l'accès aux services psychologiques au Canada en lançant une initiative nationale, assortie d'un financement et d'objectifs propres, qui permettra d'accroître l'accès aux psychothérapies.

Le Royaume-Uni a adopté une approche de ce genre en mettant en œuvre le programme Improved Access to Psychological Therapies (IAPT). Mis en place en 2008, l'IAPT est un programme fondé sur des données probantes et constamment évalué, qui offre des traitements psychologiques financés par l'État.

Le Canada pourrait adopter une approche similaire. Comme au Royaume-Uni, les psychologues peuvent jouer un rôle de premier plan dans la conception et l'évaluation, ainsi que dans la supervision de la prestation du programme. Les soins non aigus seraient dispensés par des thérapeutes, des travailleurs sociaux et d'autres fournisseurs comparables, les psychologues et les psychiatres étant appelés à fournir les soins à mesure que les besoins en matière de santé mentale deviennent plus complexes. Pour garantir des résultats optimaux pour les patients dans l'ensemble des provinces et des territoires, il est essentiel que la formation, la prestation et l'évaluation des traitements fondés sur des données probantes, comme l'IAPT, soient uniformes.

Vu le rôle de gérance des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans la gestion de leur système de santé respectif, un tel modèle offre la souplesse requise pour se concentrer sur des populations particulières de personnes (p. ex., les enfants) ou des problèmes précis (p. ex., la dépression ou l'anxiété) et pourrait être intégré aux réseaux de soins de santé primaires de manière à en faciliter l'accès.

RECOMMANDATION 3

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) devrait disposer de ressources suffisantes pour produire des données à jour des dépenses publiques et privées destinées à la santé mentale.

À l'échelle des programmes, des politiques et des systèmes, l'accès aux indicateurs de rendement du système de santé et aux données sur les dépenses de santé est essentiel. Il est impossible de gérer des choses qui ne sont pas mesurées!

L'ICIS est l'organisme de collecte de données sur la santé le plus important du pays. Son travail est essentiel à la gestion, la mesure et le suivi de nos systèmes de santé.

Étant donné que tous les gouvernements étudient la façon d'intégrer efficacement les services et le soutien en santé mentale dans leurs systèmes de santé respectifs, l'ICIS doit avoir les moyens et les ressources nécessaires pour comprendre l'ampleur des dépenses en santé mentale effectuées dans les secteurs public et privé. Ce dernier est essentiel pour les services de santé mentale car, au Canada, la majeure partie des soins ambulatoires de santé mentale sont dispensés dans le secteur privé et ne sont pas assurés par notre système public de soins de santé.

Actuellement, l'ICIS dispose d'une quantité limitée d'information sur les dépenses en santé mentale effectuées par les gouvernements (principalement à l'échelle des hôpitaux et des médecins) et très peu d'information sur celles des professionnels qui fournissent des soins de santé mentale par l'entremise du secteur privé (p. ex., les psychologues), lesquels sont financés par les régimes d'assurance-maladie complémentaire offerts par l'employeur ou sont payés par les clients eux-mêmes.

Pour garantir l'accès à des analyses fondées sur des données afin d'améliorer les résultats en matière de santé mentale, nous soutenons fortement la mise en place d'investissements supplémentaires pour l'ICIS, qui lui permettront d'élaborer des ensembles de données nationales fiables sur les dépenses en santé mentale, qui couvrent à la fois les secteurs public et privé.

RECOMMANDATION 4

Le gouvernement fédéral devrait mettre en œuvre un régime national universel d'assurance-médicaments tout en maintenant l'accès aux traitements psychologiques et aux soins de santé mentale couverts par l'entremise des régimes d'assurance-maladie complémentaire fournis par l'employeur.

La SCP appuie l'objectif stratégique du gouvernement fédéral de fournir aux Canadiens un accès équitable aux médicaments sur ordonnance. Dans la plupart des provinces et des territoires, les médicaments ne sont financés qu'à l'hôpital. À l'extérieur des hôpitaux, les gens doivent payer leurs médicaments sur ordonnance de leur poche s'ils n'ont pas d'assurance privée (par l'intermédiaire de leur employeur); ou alors, les médicaments sont remboursés par les régimes publics par l'intermédiaire de l'aide aux personnes handicapées. Dans le cas des problèmes de santé chroniques, comme certaines maladies mentales, en l'absence de financement destiné aux médicaments ou aux traitements psychologiques, les résultats en matière de santé mentale sont faibles et la charge pesant sur les hôpitaux est élevée.

Il existe, cependant, quelques aspects politiques importants et « conséquences involontaires » qui doivent être pris en compte si le gouvernement fédéral adopte le modèle du payeur unique pour les médicaments sur ordonnance.

La SCP craint que, si la prise en charge des médicaments sur ordonnance est transférée des régimes d'assurance-maladie complémentaire financés par l'employeur au secteur public, l'étendue et la portée des autres soins de santé actuellement couverts et offerts par ces régimes, y compris les traitements psychologiques utilisés pour soigner les troubles mentaux, soient réduites voire éliminées.

Une telle conséquence involontaire ferait en sorte que de nombreux Canadiens atteints de maladie mentale ne pourraient pas payer de leur poche les soins dont ils ont besoin; or, ces soins ne sont pas fournis actuellement par le système de santé financé par l'État.

Il faudra se livrer à une réflexion attentive pour s'assurer que toute transition vers un programme universel d'assurance-médicaments améliorera l'accès aux médicaments sur ordonnance et aux autres traitements psychologiques, sans multiplier les obstacles à l'accès aux soins.

RECOMMANDATION 5

Conformément au rapport sur l'Examen du soutien fédéral aux sciences, le gouvernement fédéral devrait augmenter le financement de chacun des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), du Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG) et du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) d'au moins 10 % par année, jusqu'à ce qu'il soit comparable à celui des autres pays du G7.

Dans le contexte d'une pandémie qui a des conséquences directes sur la santé publique, l'importance de la recherche est évidente. Bien que les sciences biologiques soient mises à contribution durant une pandémie pour mettre au point des traitements et des vaccins, les sciences du comportement interviennent aussi en aidant les gens à faire face aux conséquences psychosociales de la pandémie et de la lutte contre la pandémie, qui se répercutent sur les individus, les familles, les travailleurs, ainsi que sur l'économie. La recherche en psychologie peut aider le gouvernement, les décideurs, les services de santé, le secteur de l'éducation et le secteur économique à élaborer des politiques et des programmes qui contribuent à la relance post-COVID-19 :

- comment modifier les comportements collectifs nécessaires à la gestion d'une pandémie
- étudier l'impact sur les travailleurs, les lieux de travail, les étudiants et les écoles
- les besoins des enfants, des jeunes, des familles et des aînés et les mesures de soutien nécessaires pour y répondre
- les effets sur la santé mentale de l'isolement physique et de la diminution des contacts avec les gens
- favoriser la résilience et le bien-être des individus et des collectivités
- les facteurs de risque psychosociaux et les impacts spécifiques sur les personnes issues de groupes marginalisés

Bien que la recherche biopsychosociale dans le contexte de la COVID-19 et de sa gestion soit absolument nécessaire, il est important de reconnaître que l'écosystème de recherche du Canada a été considérablement touché par la pandémie. Les laboratoires de recherche, les études, les perspectives professionnelles et les bourses postdoctorales ont été interrompus et, dans certains cas, ont cessé. La réduction des subventions de recherche de la part d'organismes de bienfaisance et d'organismes sans but lucratif frappera lourdement les chercheurs en début de carrière, qui se verront privés de financement adéquat pendant des années. Les étudiants étrangers ont quitté le Canada et, dans certains cas, ils ne pourront pas revenir, ce qui a une incidence sur les ressources universitaires du Canada.

Les établissements universitaires du Canada pourraient ne jamais se remettre économiquement de la COVID. Bien que l'on puisse féliciter le gouvernement pour son programme de subventions pour une intervention de recherche rapide contre la COVID-19 et pour toutes les mesures financières qu'il a prises pour aider les Canadiens à atténuer les répercussions économiques de la COVID, il est plus important que jamais que le gouvernement augmente ses investissements en recherche et développement. Les dépenses publiques actuelles du Canada en R et D n'ont jamais été aussi basses depuis 2001, s'établissant à 1,54 %, comparativement à la moyenne de l'OCDE, qui est de 2,4 %. Cet investissement sera la pierre angulaire de la reprise économique du Canada et au rétablissement du mieux-être de la population canadienne.

RECOMMANDATION 6

Le gouvernement fédéral devrait investir 140 millions de dollars supplémentaires dans les chaires de niveau 1 dans les deux années à venir (2021-2022 et 2022-2023) et augmenter le financement des bourses postdoctorales de 140 millions de dollars en 2021, accompagné d'un montant supplémentaire de 40 millions de dollars par année versés les trois années suivantes.

Pour maintenir et développer un écosystème de recherche solide, doté des ressources nécessaires pour aider le pays à résoudre les problèmes auxquels il est confronté, le gouvernement fédéral doit également appuyer les étudiants diplômés et les chercheurs en début de carrière du Canada au moyen de bourses d'études, de bourses d'études postdoctorales et de soutien à la recherche en début de carrière.

Conformément aux recommandations de l'Examen du soutien fédéral aux sciences, le financement des chaires de niveau 1 doit être renouvelé. Nous demandons un investissement initial de 35 millions de dollars, suivi d'un investissement subséquent de 105 millions de dollars l'année suivante. De plus, nous recommandons une augmentation du financement total de base de 140 millions de dollars par année, assortie d'augmentations supplémentaires égales de 40 millions de dollars par année, pour les bourses d'études et de recherche, introduits progressivement au cours des trois prochaines années. Ces investissements atténueraient considérablement les répercussions de la pandémie sur les futurs chercheurs et universitaires du Canada.